



Octobre
2008

Bulletin mensuel d'informations publié par l'Ambassade Royale du Cambodge
4, rue Adolphe Yvon, 75116, Paris. **Tel:** 01.45.03.47.20 **Fax:** 01.45.03.47.40
E-mail: ambcambodgeparis@mangoosta.fr – **Site:** www.ambcambodgeparis.info

Année 10
Numéro 97

Francophonie

Le roi du Cambodge, ardent défenseur de la Francophonie



S.M. Norodom Sihamoni à Québec. ©DR

S.M. Norodom Sihamoni est arrivé à Québec le 16 octobre. Il s'est entretenu dès le lendemain avec le Premier ministre Jean Charest, et a prononcé, le 17 au matin, une longue allocution lors de la séance inaugurale du XIIème sommet de la Francophonie.

La quatre fois centenaire ville de Québec était en pleine effervescence. Il faut dire que pas moins de 68 chefs d'Etat et de gouvernement étaient présents pour participer au plus grand sommet de tous les temps jamais organisé en Amérique du Nord. Des quartiers entiers avaient été bouclés et un nouveau plan de circulation aménagé en centre-ville afin de contourner les abords du Centre des congrès et de certains grands hôtels où étaient logés les quelques 6000 délégués.

Lors de son discours durant la séance inaugurale du 17 octobre, S.M. Norodom Sihamoni a tenu à rappeler « le profond attachement que le Cambodge n'a cessé de manifester envers la Francophonie, mouvement né de la volonté de ses pères fondateurs, le Président Léopold Senghor, le Président Habib Bourguiba, le Président Hamani Diori et Sa Majesté Norodom Sihanouk, [mon] Père, qui m'a chargé de vous transmettre Ses très chaleureuses salutations, Sa

(suite page 2)

SOMMAIRE

⇒ **Preah Vihear:** - Vers un conflit armé entre la Thaïlande et le Cambodge? p4

⇒ **Economie:** - Fiche de synthèse sur l'économie au Cambodge. p6

⇒ **Santé:** - Prix Nobel de médecine pour Françoise Barré-Finoussi. p8

⇒ **Tourisme:** - Un guide gratuit pour les tours opérateurs. p8

⇒ **Culture:** - Le fabuleux trésor cambodgien d'Alençon. 9

⇒ **Annexe:** - Communiqué du porte-parole du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. p10

* * *

Politique

Entretien avec le vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères, Hor Namhong



Relations avec la Thaïlande... et autres sujets

Preah Vihear est la transposition des problèmes intérieurs thaïlandais

Pourquoi, aussitôt après l'inscription du temple de Preah

Vihear au patrimoine mondial, le 7 juillet, y a-t-il eu, le 15 juillet, occupation par les Thaïs de la pagode ? Réponse: c'est un problème de politique intérieure thaïlandais. C'est la transposition du problème interne vers un pays voisin. Pourquoi, de juin 1962, date du jugement de La Haye, jusqu'au 15 juillet 2008 -plus de 40 ans ! - les Thaïs n'ont-ils pas réclamé cette surface de 4,6 km² qu'ils revendiquent maintenant? Ces deux points ne méritent même pas de réponse.

La convention de 1904 a établi la Commission de délimitation franco-siamoise de la frontière entre l'Indochine et le Siam. Le traité de 1907 a confirmé cette Commission de délimitation. En 1909 la Commission a complété 7 cartes, dont l'une concerne la chaîne des Dangrek où se trouve Preah Vihear. Cette carte a été annexée par la Cour internationale de La Haye sous le

(suite page 2)

Francophonie...*(suite de la page 1)*

profonde amitié, et de vous assurer de Son indéfectible attachement à notre grande famille francophone ». Le jeune monarque a également profité de l'occasion pour rappeler tous les domaines dans lequel la langue française tenait une place prépondérante dans le royaume : « L'Académie Royale des Professions Judiciaires, l'Université de Droit et des Sciences Economiques, mais aussi l'Ecole Royale d'Administration sont des exemples où le Français, utilisé comme langue d'enseignement, est un vecteur de consolidation des échanges qui offre la possibilité aux pays les moins avancés d'améliorer la qualité de leur système éducatif. De même, l'usage du français dans l'enseignement technique à l'Institut de Technologie du Cambodge et scientifique à l'Université des Sciences de la Santé, a non seulement permis le maintien du français dans l'élite

cambodgienne, mais il lui a aussi rendu la place qui est la sienne dans la communauté scientifique et de la recherche. Au plan culturel, le français a également su préserver sa place privilégiée, notamment grâce à la présence centenaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sur le site d'Angkor. Enfin, le monde de la création artistique, dans les domaines de l'industrie cinématographique, de l'audiovisuel, de la musique ou encore de la danse, offre à notre communauté francophone des territoires encore peu explorés, qui pourraient permettre de renforcer les échanges entre ses membres en même temps qu'ils constituent des bassins importants d'emplois et donc de développement », a-t-il énuméré.

Comme en écho au forum organisé au même moment par Amnesty internationale Canada francophone, Association québécoise des organismes de développement international (AQOCI) et Carrefour

tiers-monde sur le thème « Et si les droits humains accélèrent le développement »? S.M. le roi Norodom Sihamoni, a également évoqué cette question : « Le français reste la langue de la démocratie et de l'Etat de droit, de la prévention et de la résolution des conflits, de la promotion et de la diffusion des droits de l'Homme ! Le Cambodge adhère résolument à toutes ces valeurs autour desquelles s'articule l'humanisme moderne promu par notre grande communauté. À titre d'exemple, le Cambodge peut s'enorgueillir d'avoir aboli la peine capitale. Et même si le chemin qu'il nous reste à faire est encore long, l'existence d'une presse libre, d'innombrables organisations non-gouvernementales, d'une multitude de partis politiques, témoigne des efforts déployés et des progrès que nous avons accompli depuis 15 ans pour promouvoir le développement durable sur la base universelle des Droits de l'Homme ». CS

Politique...*(suite de la page 1)*

nom d'Annexe 1.

L'arrêt de la Cour n'a pas mentionné expressément la frontière, indiqué seulement que le temple se trouve en territoire cambodgien, elle n'a pas dit où se trouve la frontière, mais si on regarde les motifs de sa décision, on voit qu'elle se réfère à plusieurs reprises à la carte concernant les Dangrek comme indiquant la frontière. La Thaïlande a accepté cette carte réalisée à l'époque par les autorités françaises et les autorités siamoises. Par le memorandum de 2000 la Thaïlande reconnaît que l'on se réfère à ces cartes-là pour l'abornement de la frontière.

Ta Moan et Ta Krabei

Pour ce qui concerne le temple de **Ta Moan**, il relève de la carte

du secteur n° 4, du procès-verbal n° 22 de la Commission de délimitation, et de la planche d'indication topographique de la borne n° 23: on voit que ce temple est en territoire cambodgien. Les documents sont clairs.

Concernant **Ta Krabei**, les coordonnées de la carte au 50 000ème de la série L 7016, utilisée par les techniciens cambodgiens et thaïlandais pour la localisation des points frontières, indiquent bien que le temple de Ta Krabei se trouve en territoire cambodgien.

Trois points à régler d'urgence

Maintenant, comment régler des problèmes ? Nous pensons que trois points doivent être traités d'urgence:

- à **Preah Vihear** retirer les 30

soldats qui restent, des deux côtés, selon l'accord entre les deux pays, et qu'il n'y ait plus de soldats dans la pagode, ni cambodgiens ni thaïlandais.

- **pour le temple de Ta Moan**: nous demandons que les Thaïlandais se retirent et laissent les Cambodgiens aller visiter le temple. C'est à eux qu'il appartient. Les Thaïlandais n'ont pas à contrôler et à faire payer les Cambodgiens pour le visiter ! Est-ce qu'il faut dédommager les Thaïlandais pour leurs travaux de réhabilitation ? On en discutera. Le problème immédiat: les Thaïlandais contestent que le temple soit cambodgien.

- **Ta Krabei**: il n'y a aucun soldat dans le temple, ni thaïlandais ni cambodgien, c'est un point positif, il faut maintenir cette situation. Oui, nous installons des postes militaires aux points sensibles de nos

(suite page 3)

Politique... (suite de la page 2)

frontières, c'est tout à fait nature pour un Etat indépendant, souverain. Nous avons le devoir de prendre des mesures préventives pour défendre notre intégrité territoriale.

Cinq étapes pour régler le problème de fond

La façon de régler le problème est déjà établie. Les termes de référence ont été mis au point et signés par la Commission des frontières en 2003. Ils prévoient 5 étapes:

1. identification des 73 bornes qui ont été posées sur la partie occidentale de la frontière Cambodge-Thaïlande.

Des techniciens sont allés sur le terrain pour l'identification des bornes; **ils en ont identifié 48, mais se sont mis d'accord sur seulement 33; 15 bornes identifiées n'ont pas fait l'objet d'un accord.** Ont-elles été déplacées ? Je ne sais pas. **Restent 25 bornes non identifiées.**

2. réalisation des cartes ortho-photo. Cambodge et Thaïlande se sont mis d'accord pour que ce travail par photos aériennes soit réalisé par l'IGN, *Institut Géographique National* français. L'ortho-photo déterminera notamment où se trouve la ligne de partage des eaux là où elle marque la frontière.

3. Il faut ensuite transposer ces informations sur la carte au 200 000ème. Il n'y a pas encore de calendrier.

Pour le coût de ces opérations, nous en discuterons avec la Thaïlande.

4. inspection sur le terrain.

5. On pose les bornes-frontières.

Est-ce qu'il y aura finalement des changements importants dans le tracé de la frontière Cambodge-

Thaïlande ? S'agira-t-il de quelques mètres ici ou là, ou de surfaces importantes ? On ne peut pas le dire, il se peut qu'il y ait des modifications. A Preah Vihear non, je ne crois pas qu'il y aura des changements. Il faut donc nous mettre d'accord avec les Thaïlandais pour traiter les problèmes d'urgence et calmer l'opinion. Ensuite traiter les 5 étapes du problème de fond de façon bilatérale, pacifique et amicale. C'est ce que le Premier ministre thaïlandais a répété à plusieurs reprises. La bonne volonté théorique de la Thaïlande ne fait donc pas de doute; reste à voir dans la pratique.

Cependant la patience a une certaine limite. Si cela n'allait pas, il faudrait aller bilatéralement, pacifiquement, vers une juridiction internationale. Je ne dis pas que nous allons vers cela, mais si nos discussions bilatérales n'aboutissaient pas il faudrait trouver une autre solution. Oui nous avons de très bons contacts avec les responsables thaïlandais. Mais la question est de savoir s'ils disposent de pouvoirs suffisants pour régler ces problèmes: ils sont nés de la transposition de problèmes internes thaïlandais qui sont loin d'être réglés.

J'ai proposé une rencontre à mon collègue thaïlandais, j'attends sa réponse. D'ailleurs il y a la visite du Premier ministre thaïlandais le 13, on va parler de la frontière, de la rencontre des ministres des Affaires étrangères, de la réunion de la commission mixte des frontières, on va mettre en place tout un processus ...

La Thaïlande a-t-elle des arrière-pensées ?

A l'époque de la plus grande tension au sujet de Preah Vihear, on a entendu deux rumeurs, deux hypothèses:

- la Thaïlande chercherait quelle au Cambodge en réalité pour obtenir des concessions concernant des projets de l'ancien premier mi-

nistre Shinawatra dans la région de Koh Kong: « *c'est une rumeur absurde que je démens catégoriquement. C'est absurde* ».

- la Thaïlande chercherait quelle au Cambodge pour obtenir des concessions concernant les frontières maritimes. « *Je ne crois pas* ».

En réalité après le coup d'état en Thaïlande, il y a eu beaucoup de rumeurs selon lesquelles « la Thaïlande a perdu des territoires, elle ne peut plus se permettre de perdre la moindre parcelle, c'est cette idée-là qui est entrée dans l'opinion publique. Il faut compter avec les milieux ultra-nationalistes qui existent en Thaïlande ... je ne dirai pas lesquels.

Enfin la question se pose de savoir si le gouvernement dispose de suffisamment de pouvoir, d'autorité, pour régler ces problèmes avec les Cambodgiens. « *Oui nous attendons que les choses s'arrangent du côté thaïlandais, mais nous ne pouvons pas attendre indéfiniment ...* »

Incidences de la crise financière internationale ?

Non, il n'y a pas de risques que la crise financière internationale ait des conséquences sur l'assistance financière au Cambodge. Le ministre des Finances me l'a affirmé, divers pays me l'ont confirmé.

La présence asiatique se renforce

Face à une présence asiatique en pleine progression, celle de la Chine, de la Corée, du Japon, celle des pays de l'ASEAN, est-ce qu'il n'y a pas affaiblissement de la présence occidentale au Cambodge ? Je trouve cela regrettable. Trop souvent les investisseurs européens, les grands pays industrialisés, raisonnent en fonction du marché intérieur cambodgien: 14 millions d'habitants. Mais il faut raisonner en pensant aux 500 millions d'habitants des pays de l'ASEAN, en pensant exportations sans droits de

(suite page 4)

Politique... (suite de la page 3)

douane vers beaucoup de pays: Japon, Corée, Chine, pays de l'ASEAN ... Il faut penser au Cambodge comme à un pays très bien situé au milieu de grands pays qui progressent rapidement, un peu comme la Belgique en Europe. Nous aurons une ligne de chemin de fer de Singapour à Kunming. Nous avons l'ASEAN highway, l'Asian highway ... Nous sommes aussi très bien situés pour l'exportation de denrées alimentaires. Actuellement nous exportons 2 millions de tonnes avec une seule récolte par an, une forte augmentation est possible avec deux récoltes par an, et l'augmentation des rendements grâce aux fertilisants et à l'irrigation, qui est l'une des priorités du gouvernement.

Les pays du Golfe s'intéressent au Cambodge

De nouveaux investisseurs sont intéressés par le Cambodge: le Qatar envisage d'irriguer 300 000 ha dans la province de Svay Rieng, proche de la frontière du Vietnam, et le Koweït a un projet de 200 millions de dollars concernant la rivière Stung Sen, province de Kampong Thom: un barrage hydroélectrique et de l'irrigation. Nous pouvons développer une industrie légère, et nous avons aussi des ressources minières: bauxite découverte par les australiens, fer que recherche la Chine ... Ainsi ma conviction personnelle est que nous avons beaucoup de chance de pouvoir développer le Cambodge et améliorer le niveau de vie des Cambodgiens.

❗ y a eu échange de coups de feu à Preah Vihear le 3.10, à 2 000 m à l'ouest de la pagode Keo Sikha Kiri Svava, dans l'espace revendiqué par la Thaïlande (en jaune, carte cn 267). 2 blessés thaïs, 1 cambodgien. Le ministre des A.E. Hor Namhong a protesté officiellement le 4.10.

Vers un conflit armé entre le Cambodge et la Thaïlande ?

par Raoul Marc JENNAR,
Docteur en études khmères

Depuis début juillet, les monts Dangrek que traverse depuis 1907 la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande résonnent de bruits de bottes. Le sang a déjà coulé. En cause, le tracé de cette frontière. Tout a commencé le 7 juillet dernier quand l'UNESCO décide d'inscrire le temple de Preah Vihear sur la liste du Patrimoine de l'Humanité. Une décision contestée par la Thaïlande dont l'armée, depuis, multiplie les incursions en territoire cambodgien.

Que se passe-t-il, tout à coup, entre ces deux pays qui appartiennent à la même civilisation indienne et sont si proches par la culture et la religion ? Une rivalité séculaire qui devrait inquiéter précisément parce qu'elle s'inscrit dans un cours long de l'Histoire. Depuis que s'est amorcé le déclin du grand empire angkorien, qui au XIIIe siècle englobait la quasi totalité de ce qu'est aujourd'hui la Thaïlande, le pays des Siamois n'a cessé de s'élargir aux dépens du pays des Khmers.

C'est la France, alors puissance protectrice du Cambodge, qui met fin à ce dépeçage. En 1904, la France et le Siam signent une Convention afin de pouvoir déterminer d'une manière définitive la frontière entre le Cambodge et le Siam. En 1907, un traité franco-siamois rétrocède au Cambodge trois provinces annexées par le Siam. Ce traité confirme les dispositions de la Convention de 1904 en ce qui concerne les modalités de délimitation de la frontière. En 1908, une commission mixte franco-siamoise

issue de ce traité détermine la frontière dans le secteur de Dangrek et indique clairement que le temple de Preah Vihear et ses environs sont en terre cambodgienne.

Aussi longtemps que le Cambodge bénéficiera de la protection française, la Thaïlande confirmera le tracé frontalier convenu de commun accord. En 1925, la France et le Siam signent un traité d'amitié dont l'article 2 indique que « les hautes parties contractantes confirment, en s'en garantissant le respect réciproque, les frontières établies entre leurs territoires en vertu et en conformité des stipulations des accords antérieurs ». En 1926, une Convention relative au Mékong confirme l'article 2 du traité de 1925. En 1937, un nouveau traité d'amitié reprend les dispositions du traité de 1925 relatives aux frontières. En 1946, après que la Thaïlande, alliée du Japon, eut occupé trois provinces cambodgiennes, l'Accord de règlement franco-siamois rétablit le traité de 1937. La Commission de conciliation franco-siamoise considère que les clauses du traité de 1907 au sujet de la frontière entre le Siam et le Cambodge ne doivent pas être révisées.

En 1954, alors que le Cambodge a accédé à l'indépendance, une force armée thaïlandaise occupe le temple de Preah Vihear et ses environs. En juin 1962, la Cour Internationale de Justice, à la demande du Cambodge, rend un arrêt confirmant la souveraineté du Cambodge sur le Temple de Preah Vihear et ses environs en vertu de la ligne frontière établie laquelle a été confirmée par des traités successifs et n'a jamais fait, jusqu'alors, l'objet de contestation de la part de la Thaïlande. « La Cour s'estime donc tenue, du point de vue de l'interprétation des traités, de se prononcer en faveur de la frontière indiquée

(suite page 5)

Politique... (suite de la page 4)

sur la carte pour la zone litigieuse ». (page 35 de l'Arrêt). L'Arrêt précise que « la Thaïlande est tenue de retirer tous les éléments de forces armées ou de police ou autres gardes ou gardiens qu'elle a installés dans le temple et ses environs situés en territoire cambodgien » (page 37).

En juillet 1962, la Thaïlande accepte l'arrêt de la Cour Internationale de Justice et ne fait pas appel au cours des dix années qui suivent, pendant lesquelles elle pouvait le faire. En juillet 1967, M. Thanat Khonan, Ministre thaïlandais des Affaires étrangères déclare : « La Thaïlande n'émet aucune revendication territoriale au Cambodge. La position de la Thaïlande a toujours été de dire qu'il n'existe pas de dispute sur les frontières avec le Cambodge dans la mesure où elle a constamment respecté le traité signé avec la France à l'époque où cette dernière était la puissance protectrice du Cambodge ».

En juin 2000, le Cambodge et la Thaïlande signent un *Memorandum of Understanding* (MOU) en vue de la démarcation et de l'abornement de la frontière entre les deux pays dans le respect des traités et conventions signés et des cartes établies en application de ces traités et conventions (Article 1c). En 2001, le Cambodge demande officiellement l'inscription du temple de Preah Vihear sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO. En mai 2003, le Cambodge et la Thaïlande signent un document intitulé « *Terms of Reference and Master Plan for the Joint Survey and Demarcation of Land Boundary between the Kingdom of Cambodia and the Kingdom of Thailand* » (TOR). Ce document fait explicitement référence à la Convention de 1904, au Traité de 1907, aux cartes qui en découlent et au

MOU de juin 2000. Peu après, revenant sur les engagements du MOU et de ces TOR, la Thaïlande publie une carte unilatérale avec un tracé frontalier qui remet en cause le tracé en vigueur depuis 1908 et longe le voisinage immédiat du temple de Preah Vihear.

Le 18 juin 2008, le Cambodge et la Thaïlande signent un communiqué commun par lequel la Thaïlande soutient la demande cambodgienne en vue de l'inscription du temple de Preah Vihear sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO; il est précisé que cette inscription se fait sans préjudice des travaux de démarcation prévus par le MOU de 2000 et les TOR de 2003.

Le 21 juin 2008, le général Prem Tinsulanonda, conseiller privé du Roi de Thaïlande, exprime son soutien aux manifestants thaïlandais qui s'opposent à l'inscription du temple. Le 1 juillet 2008, le gouvernement thaïlandais retire son soutien à l'inscription du temple. Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial de l'humanité inscrit le temple sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Le Ministre des Affaires étrangères de Thaïlande exprime en vain son opposition. Le 15 juillet 2008, les forces armées thaïlandaises violent l'intégrité du territoire cambodgien dans le secteur de Preah Vihear et, de ce fait, les traités et conventions et documents conjoints signés par la Thaïlande.

Depuis lors, les troupes thaïlandaises, dont les effectifs et les équipements surpassent et de loin ceux de l'armée cambodgienne, multiplient les provocations en traversant en plusieurs points la frontière du Cambodge. Les rencontres entre ministres des affaires étrangères des deux pays ont évité le pire jusqu'ici, mais n'ont rien réglé.

Depuis le coup d'Etat militaire

de 2006, le 18^e en 80 ans, la Thaïlande traverse une crise profonde dans un climat de fin de règne où le recours au nationalisme constitue une recette classique pour rassembler un peuple et une classe politique profondément divisés. Le Cambodge, qui se relève lentement d'avoir été, il y a trente ans, ramené à l'âge de la pierre, est un bouc émissaire facile dans une Thaïlande de près de 70 millions d'habitants qui affiche volontiers son mépris pour ce petit pays cinq fois moins peuplé.

Les éléments qui précèdent sont bien évidemment connus des chancelleries. Certains Etats, signataires des Accords de Paris de 1991 qui ont mis fin au conflit cambodgien, ont à l'égard du Cambodge des responsabilités particulières. La Thaïlande, elle-même signataire de ces Accords, s'est, comme les autres parties y compris les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, engagée à respecter « *la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales* » du Cambodge. Or, aujourd'hui, à Bangkok, pour mobiliser une population qui a perdu confiance dans le personnel politique comme dans le personnel militaire, on se dit « prêt à la guerre avec le Cambodge ».

Le gouvernement du Cambodge n'a cessé, depuis le début de la crise, de privilégier la voie diplomatique bilatérale pour résoudre le différend. Négocier suppose la confiance dans la signature des parties. Mais quelle confiance peut-on accorder à un interlocuteur qui remet régulièrement en cause les accords qu'il signe ? C'est la question qu'on se pose à Phnom Penh. Et c'est ce qui explique que le Premier Ministre Hun Sen n'ait pas écarté la possibilité d'un recours à l'arbitrage international.

* * * * *

Économie

Cambodge : Situation économique et financière

Fiche de synthèse réalisée par la Mission Economique de l'Ambassade de France au Cambodge

Dix ans de croissance forte et de stabilité politique

Entouré par la Thaïlande et le Vietnam, le Cambodge est au centre d'une zone de croissance forte, proche des marchés chinois et indien. Depuis 10 ans, il connaît une forme de stabilité politique. Les investisseurs sont attirés par ce pays potentiellement riche, qui est de plus en plus intégré dans l'ASEAN. Tandis qu'un nombre croissant de travailleurs émigrés envoient des sommes importantes au pays, la petite diaspora cambodgienne en exil revient de plus en plus y investir ses économies. La grande diaspora chinoise, elle, aidée par les filières sino-khmères, investit en masse.

Le Cambodge semble à l'abri pour l'instant de chocs graves. Pour la première fois depuis les années soixante, la confiance est de retour, et la perception du risque diminue. Le Cambodge reste néanmoins un des derniers Pays Moins Avancés d'Asie, même s'il est en forte progression, avec un PIB 2007 (aux prix du marché) estimé à 8,5 milliards de dollars US pour une population de 14,5 millions d'habitants, soit près de 580 dollars US par tête.

L'économie progresse vite, mais les déséquilibres persistent

L'économie, très dynamique, présente des signes encourageants

Le Cambodge a connu une

croissance moyenne de plus de 8% dans les dix dernières années. Elle a même atteint les deux chiffres récemment (10, 0 en 2004, 13% en 2005 et 10,8 en 2006). Pour 2007, le chiffre provisoire annoncé par le représentant résident du FMI à la fin février 2008 est de 9,5%. Le Ministère des finances du Cambodge annonce de son côté 9,8 %, avec une possibilité de révision à 10% lors de l'établissement définitif des comptes, en juin 2008, en raison de la croissance extraordinaire des services financiers (plus de 70% de croissance des dépôts et des prêts).

Les investissements directs étrangers et les investissements domestiques continuent de progresser fortement, et passent, pour les investissements réalisés, de 1 162 millions de dollars US en 2005 à 2 327 en 2006. Depuis trois ans, les IDE tirent l'économie plus que l'aide, qui reste pourtant cruciale pour le pays : 601 millions de dollars US promis lors du Groupe Consultatif en Mars 2006, et 689 millions de déboursements annoncés pour 2007 au Forum de la coopération et du développement du Cambodge (juin 2007).

L'endettement a été résorbé mécaniquement par la forte croissance. Il est désormais considéré comme étant soutenable par le FMI. Le fonds considère en effet que l'accord sur le rééchelonnement de la dette publique (dette vis-à-vis des USA et de l'ex Union Soviétique) bute sur d'autres questions que le calcul de son montant actualisé, et estime donc qu'après réduction concertée, la dette sera réduite à 31 % du PIB du Cambodge. Enfin, les recettes de l'Etat ont progressé de plus de 40% en 2007, en partie grâce à la croissance, mais surtout par l'effet de la réforme fiscale et par la mise en place d'audits d'entreprises.

Des sources de croissance qui

pourraient se diversifier

Les moteurs traditionnels de la croissance se sont bien portés en 2007. Le tourisme est en plein essor (le cap des 2 millions de visiteurs a été franchi en 2007 pour la première fois), la construction est en plein boom, la production de riz se maintient (+3%) et le textile résiste bien (+2.6%) malgré la concurrence chinoise et vietnamienne (sans doute grâce au label social surveillé par l'OIT dont bénéficie la confection cambodgienne, et à des politiques avisées de diversification menées par les opérateurs).

De nouvelles sources de croissance pourraient rapidement venir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du secteur des mines (cuivre, bauxite, or) et des hydrocarbures. La découverte de réserves pétrolières, et surtout gazières, suscite en effet de grands espoirs, même si les réserves tardent à être confirmées. La mise en production des champs gaziers pourrait commencer en 2010 ou 2011, avec des premières recettes pour l'Etat dès la mise en concession des blocs en 2008 (environ 70 millions de dollars US). Pour accompagner cette croissance, le gouvernement s'est engagé dans un vaste programme de réformes. Le cadre légal progresse régulièrement, les impôts et les droits de douanes rentrent mieux.

Le Cambodge possède des atouts pour s'assurer une croissance durable

Les moteurs de la croissance actuelle paraissent fragiles : la construction est en partie spéculative, le tourisme peut décroître brutalement en cas de crise sanitaire ou d'augmentation de l'insécurité dans la région, et l'entrée du Vietnam dans l'OMC et la fin des mesures de sauvegardes américaines et européennes sur les produits chinois pourraient menacer la petite industrie textile. Toutefois, l'étroitesse

(suite page 7)

Santé... (suite de la page 6)

de la base économique du pays n'a pas jusqu'ici freiné son dynamisme. Les projections du FMI et de la Banque Mondiale s'accordent pour montrer qu'avec une croissance soutenue de 10% ou plus, le Cambodge pourrait atteindre son objectif de sortir du statut de PMA à l'horizon 2020, avec un revenu de plus de 1500 dollars US par tête, tandis qu'une croissance moyenne de 7% ne lui permettrait d'atteindre la même année qu'un revenu par tête d'à peine 1000 dollars US. Le Cambodge est donc à un tournant crucial : s'il sait mener à bien ses réformes structurelles et diversifier son économie, il pourrait décoller (si aucun choc extérieur ne venait changer la donne...). Sinon, il peut stagner et voir ses tensions intérieures s'accroître.

Des relais de croissance sont indispensables.

Ils devraient arriver progressivement dans les années à venir. La mise en production de concessions de gisements miniers (bauxite, cuivre, or, etc.) devrait apporter des recettes à l'Etat et des revenus importants d'exportations.

Les plantations d'hévéa, si elles sont données en concession à des opérateurs compétents et responsables, pourraient permettre de quadrupler la production de caoutchouc dans les dix années à venir (elle était supérieure à celle du Vietnam dans les années soixante), et les exportations de caoutchouc pourraient représenter près de 4% du PIB actuel aux prix courants de la tonne.

La transformation de matières premières pourrait augmenter rapidement, avec le développement de plusieurs cimenteries, des projets de production d'éthanol et d'huiles de *Jatropha*, et peut-être de l'alumine.

Le pétrole découvert dans le Golfe de Siam n'est pas encore exploité. Si les espoirs de réserves considérables paraissent un peu excessifs, les montants de pétrole et de gaz qui pourraient être exploitables restent significatifs à l'échelle d'un pays dont le PNB se situe à 7,3 milliards de dollars en 2006 et le budget de l'Etat à moins d'un milliard. Le FMI et la Banque Mondiale projettent des revenus qui culmineraient en stock à près de 15Mds dollars US en 2011 en valeur actuelle, et en flux annuel à une moyenne de 4% du PIB en 2021.

Le secteur qui reste à diversifier et qui pourrait offrir des perspectives durables de croissance et de stabilité au pays, s'il était bien géré, est celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire : le Cambodge bénéficie d'un climat très propice, avec du soleil et de l'eau en abondance.

Pourtant près de 10 millions d'hectares sont quasiment libres de toute culture ou de tout élevage, et les zones de concentration des cultures, autour du bassin du Tonlé Sap, sont exploitées en majorité pour la monoculture du riz, dans des rizières mal irriguées, avec une faible productivité. Des investissements étrangers et des bailleurs de fonds sont en cours, et les productions de café, de poivre, de tabac, de sucre et d'huile de palme apporteront une diversification bienvenue. Des investisseurs privés se lancent par ailleurs dans la production de fruits et légumes, de viandes, d'aliment pour animaux, de poisson en pisciculture, et même de fleurs (orchidées et autres espèces). Près de 80 000 hectares de terres ont été mises en concessions et leurs propriétaires réfléchissent à leur meilleur usage.

Dans une évolution récente, les responsables cambodgiens ont annoncé vouloir se lancer dans un

développement « à la chinoise », en multipliant les Zones Economiques Spéciales aux frontières du Vietnam et de la Thaïlande et dans le port de Sihanoukville pour exporter dans les pays voisins et vers les pays occidentaux des produits à bas prix, grâce aux faibles coûts de la main d'œuvre jeune et abondante du pays. Cette orientation volontariste soulève des doutes auprès des observateurs qui voient les grandes ZES actuellement en construction rester vides, ou peu peuplées d'entreprises. Mais plusieurs signes montrent qu'elle pourrait aboutir rapidement à des investissements massifs. Dans le textile, l'association professionnelle cambodgienne (le GMAC), signale des délocalisations de Chine, de Malaisie, de Taïwan et de Hong Kong vers le Cambodge, y compris avec leurs centres de décision, pour profiter du faible coût des terrains, et de la main d'œuvre (et peut-être, dans le cas de la Chine, pour échapper à la réévaluation du Yuan, à l'augmentation des coûts de production). On peut aussi noter des investissements Japonais, Coréens et Singapouriens dans les infrastructures de certaines ZES. Par ailleurs, très récemment, le gouvernement a autorisé la construction d'une centrale à charbon de 200MW autour de la ZES de Sihanoukville, et d'autres pourraient suivre.

Enfin, la politique très libérale choisie par le gouvernement de mise en concession ou en gestion autonome des terres, des mines, des aéroports, des chemins de fer et d'autres infrastructures clés peut avoir des effets très positifs (les aéroports de Vinci, la Régie des eaux de Phnom Penh) ou très négatifs (certaines concessions de terres sont parfois déboisées et laissées en friche). (avril 2008)

* * * * *

Santé

Françoise Barré-Sinoussi obtient le prix Nobel de médecine

La chercheuse, âgée de 61 ans, était à Phnom Penh lorsqu'elle a appris qu'elle était lauréate du prix Nobel de médecine pour ses travaux sur le sida avec le professeur Luc Montagnier, en 1983.



Avec l'ambassadeur de France M. Desmazières et le ministre de la Santé Mam Bun Heng.A.L.G.

Françoise Barré-Sinoussi, directrice du site de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS) en Asie-du Sud-Est, à Phnom Penh, a appris le 6 octobre qu'elle était lauréate du prix Nobel de médecine, pour ses travaux sur la découverte du virus du sida en 1983.

Le prix, qui a également été décerné au Pr Luc Montagnier et, pour d'autres travaux, au chercheur allemand Harald zur Hausen, vient clore une longue polémique, certains attribuant la découverte du virus du sida à une équipe de chercheurs américains.

Après avoir appris, par la radio française, qu'elle était lauréate, Françoise Barré-Sinoussi s'est exprimée à l'ambassade de France à l'occasion d'une réception organisée pour le « Congrès Cambodge

Santé 2008 », qui se tenait à l'université des sciences de la santé de Phnom Penh en partenariat avec la France. Françoise Barré-Sinoussi s'est dite « d'autant plus heureuse » d'apprendre la nouvelle du Cambodge, dont elle a loué la politique de prévention du sida.

Interrogée par « Cambodge Soir Hebdo » sur le différend qui avait opposé l'an dernier le laboratoire Abbott et Bangkok, qui avait levé le brevet sur deux antirétroviraux, Françoise Barré-Sinoussi a approuvé ce type d'action, estimant qu'il fallait « mettre la pression sur les grosses compagnies pharmaceutiques » pour « obtenir des résultats en matière d'accès aux médicaments génériques dans les pays du Tiers-Monde ».

Tourisme

Un guide gratuit propose des parcours touristiques sur "la piste du Mékong", au nord-est du Cambodge

Un nouveau guide touristique, proposant des itinéraires de découverte le long de la "piste du Mékong", entre Kratié et la frontière laotienne, va être distribué auprès des tours opérateurs et acteurs du secteur du tourisme au Cambodge, afin d'inciter les touristes à prolonger leur séjour au nord-est du royaume, au bénéfice des communautés locales. Ce guide, gratuit et en anglais, a été officiellement présenté lundi 27 octobre. Il met particulièrement l'accent sur les activités éco-touristiques autour des villes de Kratié et Stung Treng et dans les campagnes bordant le Mékong. Fruit d'une collaboration entre le

ministère du Tourisme du Cambodge, l'Organisation mondiale du Tourisme (UNWTO) et l'organisation de développement des Pays-Bas SNV, ce petit ouvrage présente en une soixantaine de pages une liste détaillée, agrémentée de cartes et d'illustrations, de parcours et d'activités à réaliser à pieds, à vélo, à cheval, en bateau, à moto ou en bus sur une demi-journée, une journée ou quelques jours. Des suggestions que l'on peut par ailleurs retrouver sur le site web de ce projet de développement, « **Mekong Discovery Trail** ».

Cette initiative vient s'ajouter à la précédente publication d'un fascicule intitulé « Stay Another Day », dans lequel est proposé un ensemble d'activités à caractère culturel, écotouristique ou social destinées à inciter les touristes à prolonger leur séjour au Cambodge et à faire profiter un plus grand nombre de Cambodgiens des retombées du tourisme.

* * * * *

RAPPEL

Les précédents numéros du 'Courrier du Cambodge' peuvent être consultés sur le site de l'Ambassade, www.ambcambodgeparis.info, cliquer sur 'Actualités & News'.

La rédaction

Culture

Le fabuleux trésor cambodgien d'Alençon

La médiathèque et le musée des Beaux-arts recèlent un fonds cambodgien immense. L'historien Grégory Mikaelian en termine l'inventaire. Rencontre.



Adhémar Leclère (1853-1917) a vécu 25 ans au Cambodge.

L'histoire du Cambodge, Grégory Mikaelian⁽¹⁾ pourrait en parler pendant des heures. Et depuis janvier dernier, ce passionné enrichit encore ses connaissances. Deux jours par semaine, le vendredi et le samedi, il dresse l'inventaire du fond Adhémar Leclère.

Ce personnage de l'histoire alençonnaise a vécu 25 ans dans ce petit pays de 180 000 km² en Asie du sud-est. Écrivain, journaliste, Adhémar Leclère se prend de passion pour l'histoire, la langue, les traditions, la culture du Cambodge. « Il en a rapporté 37 dossiers de manuscrits, notes, imprimés, et près de 700 objets. C'est absolument énorme » constate Grégory Mikaelian. Autant de documents qui n'avaient encore jamais été inventoriés précisément.

« De l'or en barre »

Pourquoi ce fonds représente-t-il tant pour les historiens orientalistes ? « Il faut savoir que pour la période ancienne, avant le XV^e siècle, les supports étaient en dur, on gravait sur des monuments. Ces traces-là ne disparaissent pas, poursuit le spécialiste. Ensuite, les temples bouddhistes ont été construits en bois, on écrivait sur des végétaux. Ces archives ont donc été régulièrement détruites ».

Les documents et objets classés à la médiathèque et au musée représentent la quatrième source de recherche la plus importante de France après la Bibliothèque nationale de France (BNF), l'École française d'Extrême-Orient et la Société asiatique de Paris. « C'est vraiment un fonds ethnographique de première importance. Adhémar Leclère a sauvé des pans entiers de sources qui nous permettent de mieux comprendre le Cambodge ».

Parmi les documents qui ont le plus marqué Grégory Mikaelian, il y a une version d'un traité de cosmogonie (théorie expliquant la formation de l'univers) : « C'est l'un des deux textes fondamentaux de la littérature cambodgienne », indique l'historien. Autres pièces rares : une charte de fondation, en deux exemplaires, d'un monastère du XVII^e siècle ou un

protocole de défilés royaux pour les funérailles d'un souverain, « et ça, c'est vraiment de l'or en barre ».

Autant d'objets et de documents qui ne sont pas forcément destinés qu'aux spécialistes. « Si vous arrivez à déchiffrer l'écriture de cochon d'Adhémar Leclère, vous pourrez par exemple comprendre ce qu'est la cérémonie du laquage de dents ». Mais Grégory Mikaelian estime encore que le fond archivé à la médiathèque et au musée pourrait « tout à fait être l'objet d'une exposition. Ce qui est conservé à la bibliothèque n'est ni plus, ni moins que le mode d'emploi des objets conservés au musée ».

⁽¹⁾ Agé de 32 ans, Grégory Mikaelian est docteur en histoire, orientaliste, spécialisé dans l'histoire moderne du Cambodge, post XV^e siècle. Il intègre le CNRS en novembre au sein de l'équipe Archipel, du Centre Asie du sud-est (Case). <http://case.cnrs.fr> (Ouest-France)

* * * * *



L'ouvrage *Jardins et rizières du Cambodge* fait l'inventaire des forces et des faiblesses de l'agriculture cambodgienne à l'aube du XXI^e siècle et analyse les enjeux du développement agricole pour le plus petit pays de la péninsule indochinoise.

Jardins et rizières du Cambodge
Les enjeux du développement agricole
 Didier Pillot
 Ed. Gret* - Karthala 2008 - 400 p
 *Groupe de recherche et d'échanges technologiques

Annexe 1

Communiqué du porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Traduction non officielle

Faisant référence à la déclaration du porte-parole du Ministère des Affaires étrangères de Thaïlande (communiqué de presse n° 506/2008 du 14 octobre), qui se rapporte aux obligations de la Thaïlande d'entreprendre les « efforts de déminage dans la zone adjacente au Temple de Preah Vihear » et les « investigations destinées à vérifier si les mines de ladite zone sont anciennes ou ont été récemment posées ... », sur le territoire du Cambodge.

1. Le déminage **unilatéral** effectué par les soldats thaïlandais sur le territoire du Cambodge enfreint à l'évidence l'accord conclu par les deux parties, comme stipulé dans les documents suivants :
 - * Le procès-verbal de la 4^{ème} réunion de la Commission Mixte khméro-thaïlandaise de Coopération Bilatérale (CB) de 2002, Point 72, qui stipule que « les deux parties sont convenues d'encourager une étroite coopération entre l'Autorité Cambodgienne pour le Déminage et l'Assistance aux Victimes (CMAA) et le Centre Thaïlandais de Déminage (TMAC) afin d'établir un plan de coordination pour les opérations de déminage dans les zones frontalières ... ».
 - * Le procès-verbal de la 5^{ème} réunion de la Commission Mixte Khméro-Thaïlandaise de Coopération Bilatérale (CB) de 2006, Point 71 qui stipule que « ... Les deux parties s'accordent sur la mise sur pied d'un groupe de travail technique pour discuter de cette question et, et en même temps, déterminer les zones prioritaires pour les opérations de déminage ».
 - * Les principes ci-dessus ont été confirmés par le Groupe de Travail durant la réunion des Ministres des Affaires Etrangères, le 28 juillet 2008 au Cambodge et le 19 août 2008 en Thaïlande, qui précise que « le déminage dans les zones inspectées et délimitées par la Commission Mixte des Frontières (JBC) est une action concertée selon le Memorandum of Understanding de 2000 » et « la délimitation des zones qui doivent être nettoyées par le JBC pour le travail d'étude et de délimitation ».
2. En outre, pour la raison invoquée par la Thaïlande d'effectuer **unilatéralement** le « déminage des zones devant être inspectées et délimitées par la Commission Mixte des Frontières (JBC) », les forces thaïlandaises occupaient les zones situées sur le territoire du Cambodge d'après les cartes de référence utilisées par les deux pays et reconnues par la Cour Internationale de Justice comme base de son jugement concernant le Temple de Preah Vihear en 1962.
3. Le Cambodge réaffirme catégoriquement que les mines posées dans cette région frontalière sont les restes de plus de trois décennies de guerre. Même si les accidents par explosions ont diminué, la population cambodgienne qui vit dans cette zone continue à en être victime. Il est tout à fait évident que les soldats thaïlandais ont dû sauter sur ces mines après avoir franchi sans autorisation la zone infestée près de la frontière.
4. Etant l'un des pays les plus sévèrement touchés par les mines, le Cambodge a été le premier à adopter, le 23 avril 1994, une **législation nationale pour interdire l'utilisation des mines antipersonnel**. En outre, le Cambodge s'est activement engagé dans l'élaboration et l'application stricte de la Convention pour l'interdiction des mines antipersonnel, signée à Ottawa le 3 décembre 1997.
5. Il est à noter qu'aujourd'hui le Cambodge n'a pas de stock de mines. Même avant le vote de la loi sur l'interdiction d'utiliser les mines, le Cambodge avait déjà commencé à détruire les mines en 1992. Depuis, environ 800.000 mines antipersonnel ont été détruites. Le Cambodge a aussi offert de partager son expérience et son savoir-faire dans le déminage, comme au Soudan.

Phnom Penh, 16 octobre 2008